



SÛRETÉ MARITIME ET PORTUAIRE

CSO (Company Security Officer) ASC (Agent de Sûreté de Compagnie)

OBJECTIF : Manager la sûreté et la conformité ISPS au sein d'une compagnie maritime.



Compétences développées

- Évaluer les risques de sûreté sur les navires de la compagnie ;
- Superviser la réalisation des évaluations de sûreté des navires ;
- Superviser l'élaboration, la soumission aux fins d'approbation, la mise en œuvre et la tenue à jour des plans de sûreté de navire ;
- Diriger les audits internes ;
- Faciliter les vérifications initiales et ultérieures du navire par l'Administration ou l'organisme de sûreté reconnu ;
- Accroître la prise de conscience de la sûreté et la vigilance ;
- Superviser la formation.



Références

CODE ISPS Partie B, § 13.3, Model course OMI 3.20, arrêté du 5/12/2003.



Contenu

- Menaces contre le transport maritime ;
- Règlementation : convention SOLAS, code ISPS, OIT_{et} réglementation européennes et directives françaises ;
- Visite d'installation portuaire ;
- Evaluation et plan de sûreté du navire ;
- Déclaration de sûreté (DOS) ;
- Lés équipements et procédures de sûreté du navire ;
- Connaissance des engins dangereux (explosifs...) ;
- Réaction en cas d'incident de sûreté ;
- Gestion de crise ;
- Exercice, formations et audits.

Formation en présentiel

DURÉE : 4 jours (32h)

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest ou Toulon et dans toute ville ou pays

ÉVALUATION : quiz de fin de session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 75 % - pratique 25 %

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et en anglais

PRIX : 1350 € en inter-entreprise

Intra sur devis

Taux de satisfaction : supérieur à 4,5/5 en 2024



SSO (Ship Security Officer) ASN (Agent de Sûreté de Navire)

OBJECTIF : manager la sûreté et la conformité ISPS à bord d'un navire.



Compétences développées

- Gérer et superviser la mise en œuvre d'un plan de sûreté du navire ;
- Évaluer le risque pour la sûreté, la menace et la vulnérabilité;
- Procéder à des inspections régulières du navire pour garantir l'application et le maintien de mesures de sûreté appropriées ;
- Garantir que le matériel et les systèmes de sûreté, le cas échéant, sont utilisés correctement, mis à l'essai et étalonnés ;
- Encourager la prise de conscience de la sûreté et la vigilance.

Formation destinée aux personnes amenées à exercer les fonctions de SSO sur un navire soumis au code ISPS.



Références

CODE ISPS Partie B, § 13.1 et § 13.2, STCW 2010 Section A / Chapitre VI, Model course OMI 3.19, arrêté du 26/06/2008.



Contenu

- Menaces contre le transport maritime
- Règlementation : convention SOLAS, code ISPS, directives OIT, réglementations européennes et françaises ;
- Généralités sur la sûreté portuaire et les ZAR ;
- Évaluation de sûreté du navire ; Plan de sûreté du navire ;
- Déclaration de sûreté (DoS) ; Les équipements et procédures de sûreté du navire ;
- Explosifs, armes conventionnelles et non conventionnelles ;
- Réaction en cas d'incident de sûreté.
- Responsabilités du capitaine et du SSO.



Certification professionnelle

RS 5859

Organisme certificateur :

SECRETARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU
PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA MER

Date de publication : 22/02/2022

Formation en présentiel

DURÉE : 3 jours (21h)

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest
ou Toulon et dans toute ville ou pays

ÉVALUATION : quiz de fin de session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 75 % - pratique 25 %

PRÉREQUIS : numéro de marin ;
visite médicale à jour

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et
anglais, conformément à la convention
STCW.

Enregistrement AMFORE

PRIX : 1000 € en inter-entreprise

Intra sur devis - Éligible au CPF

Taux de satisfaction : supérieur à 4,5/5 en 2024

PFSO (Port Facility Security Officer) ASIP (Agent de Sûreté d'Installation Portuaire)

OBJECTIF : manager la sûreté et la conformité ISPS au sein d'une installation portuaire ou d'un port.



Compétences développées

- Évaluer les risques de sûreté sur l'installation portuaire ;
- Concevoir et superviser la mise en œuvre d'un plan de sûreté d'installation portuaire ;
- Superviser l'entraînement et les exercices ;
- Conduire des inspections de sûreté ;
- Animer la sûreté et renforcer la vigilance du personnel de l'installation portuaire ;
- Coordonner la mise en œuvre du plan de sûreté de l'installation portuaire avec le ou les agent(s) de sûreté compétents de la compagnie et du navire ;
- Coordonner son action avec les autorités publiques compétentes en matière de sûreté.

Formation destinée aux personnes employées comme PFSO au sein d'une installation portuaire soumise au code ISPS.



Références

CODE ISPS Partie B, § 18.1, Model course OMI 3.21, arrêté du 17/06/2004.



Contenu

- Menaces contre le transport maritime (y compris la cybermenace) ;
- Réglementation : convention SOLAS, code ISPS, directives OIT, réglementations européennes et françaises ;
- Visite, valuation de sûreté de l'installation portuaire ;
- Plan de sûreté de l'installation portuaire ;
- Déclaration de sûreté (DoS) ;
- Les équipements et procédures de sûreté de l'installation portuaire ;
- Explosifs, armes conventionnelles et non-conventionnelles ;
- Réaction en cas d'incident de sûreté ;
- Responsabilités du PFSO ;
- Gestion de crise ;
- Entraînements, formations, audits, visite d'une installation portuaire.

Taux de satisfaction : supérieur à 4,5/5 en 2024

Formation en présentiel

DURÉE : 4 jours (32h)

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest ou Toulon et dans toute ville ou pays

ÉVALUATION : quiz de fin de session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 75 % - pratique 25 %

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et en anglais

PRIX : 1350 € en inter-entreprise

Intra sur devis

DSD (Designated Security Duties)

Formation spécifique à la sûreté maritime

OBJECTIF : assurer les tâches de sûreté à bord d'un navire.



Compétences développées

- Assurer le maintien des conditions décrites dans le plan de sûreté du navire ;
- Reconnaître les menaces et les risques pour la sûreté ;
- Procéder à des inspections régulières du navire ;
- Utiliser de manière appropriée l'équipement et les systèmes de sûreté.

Formation destinée aux personnes désignées pour assurer des tâches spécifiques de sûreté sur un navire soumis au code ISPS.



Références

CODE ISPS Partie B, § 13.3, STCW 2010 Section A / Chapitre VI-6.2.



Contenu

- Menaces contre le transport maritime ;
- Piraterie, vols à mains armés et Best Management Practise (BMP5) ;
- Présentation du Code ISPS, des niveaux de sûreté, des procédures de notifications des incidents et documentation ISPS (dont DOS) ;
- Connaissance des plans de sûreté ;
- Procédures de contrôle, visite, surveillance, fouille et inspection non-intrusives ;
- Prescriptions relatives à la communication et aux entraînements ;
- Encadrement des passagers.



Certification professionnelle

RS 5858

Organisme certificateur :

SECRETARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU
PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA MER

Date de publication : 22/02/2022

Taux de satisfaction : supérieur à 4,5/5 en 2024



Formation en présentiel ou en ligne

DURÉE : 10 heures

LANGUE : français ou anglais en présentiel.
En français pour la formation en ligne.

LIEU : dans nos locaux de Brest ou Toulon et dans toute ville ou pays. En ligne sur le site 360 E-Learning.

ÉVALUATION : quiz de fin de session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 75 % - pratique 25 %

PRÉREQUIS : numéro de marin ; visite médicale à jour

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et en anglais. Enregistrement AMFORE.

PRIX : 330 € en présentiel ou 270 € en ligne

Éligible au CPF

SA (Security Awareness)

Sensibilisation à la sûreté maritime

OBJECTIF : être vigilant face aux risques de sûreté à bord d'un navire.



Compétences développées

1. Contribuer au renforcement de la sûreté maritime par une sensibilisation accrue ;
2. Reconnaître les menaces pour la sûreté ;
3. Comprendre la nécessité et les moyens de maintenir la vigilance de tous, par une prise de conscience du domaine de la sûreté.

Formation minimale de sûreté pour l'ensemble des marins embarqués sur un navire soumis au code ISPS.



Références

CODE ISPS Partie B, § 13.4, STCW 2010 Section A / Chapitre VI-6.1.



Contenu

- Définitions et vocabulaire d'usage ;
- Menaces contre le transport maritime ;
- Piraterie, vols à mains armées ;
- Présentation du Code ISPS, des niveaux de sûreté et des procédures de notifications des incidents ;
- Plan d'urgence ;
- Connaissance des articles prohibés en matière de sûreté maritime ;
- Prescriptions relatives à la communication et aux entraînements ;
- Nécessité de la vigilance.



Certification professionnelle

RS 5859

Organisme certificateur :

SECRETARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU
PREMIER MINISTRE CHARGE DE LA MER

Date de publication : 17/03/2022

Taux de satisfaction : supérieur à 4,5/5 en 2024

Formation en présentiel ou en ligne

DURÉE : 5 heures

LANGUE : français ou anglais en présentiel. En français pour la formation en ligne.

LIEU : dans nos locaux de Brest ou Toulon et dans toute ville ou pays. En ligne sur le site 360 E-Learning.

ÉVALUATION : quizz de fin de session

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 100 %

PRÉREQUIS : numéro de marin et visite médicale à jour

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et anglais. Enregistrement AMFORE.

PRIX : 200 € en présentiel ou 190 € en ligne

Éligible au CPF



Formation ISPS - 18.2

Personnel des installations portuaires chargé des tâches spécifiques de sûreté

OBJECTIF : assurer les tâches de sûreté au sein d'une installation portuaire.



Compétences développées

- Assurer le maintien des conditions décrites dans le plan de sûreté de l'installation portuaire ;
- Reconnaître les menaces et les risques pour la sûreté liés au site ;
- Procéder à des inspections régulières du site ;
- Utiliser de manière appropriée l'équipement et les systèmes de sûreté dédiés à l'installation portuaire.

Formation destinée aux agents se voyant confier des tâches spécifiques de sûreté au sein d'installations portuaires soumises au code ISPS.



Références

CODE ISPS Partie B, § 13.4, STCW 2010 Section A / Chapitre VI-6.1.



Contenu

- Menaces contre la sûreté des ports ;
- Présentation du Code ISPS, des niveaux de sûreté et des procédures de notifications des incidents ;
- Connaissance des plans de sûreté ;
- Connaissance élémentaire du code IMDG (produits dangereux) ;
- Procédure de contrôle, visites, surveillance, fouille physique et inspections non-intrusives ;
- Connaissance des articles prohibés en matière de sûreté maritime ;
- Prescriptions relatives à la communication et aux entraînements.

Formation en présentiel ou en ligne

DURÉE : 10 heures

LANGUE : français

LIEU : dans tout port ou pays en présentiel.
Sur le site 360 E-Learning pour la formation en ligne.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 75 % - pratique 25 %

ÉVALUATION : quizz de fin de session

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et en anglais

PRIX : 330 € en présentiel ou 270 € en ligne

Intra sur devis

Taux de satisfaction : supérieur à 4,5/5 en 2024

Formation ISPS - 18.3

Sensibilisation à la sûreté portuaire

OBJECTIF : être vigilant face aux risques de sûreté au sein d'une installation portuaire.



Compétences développées

- Contribuer au renforcement de la sûreté portuaire par une sensibilisation accrue.
- Reconnaître les menaces pour la sûreté du site.
- Comprendre la nécessité et les moyens de maintenir la vigilance de tous.

Formation destinée à l'ensemble du personnel des ports et installations portuaires soumises au code ISPS.



Références

CODE ISPS Partie B, § 18.3, IMO MSC1/ Circulaire 1341 du 27 mai 2010.



Contenu

- Menaces contre la sûreté des ports ;
- Présentation du Code ISPS, des niveaux de sûreté et des procédures de notifications des incidents ;
- Connaissance des plans de sûreté ;
- Connaissance des articles prohibés en matière de sûreté maritime ;
- Prescriptions relatives à la communication et aux entraînements ;
- Nécessité de la vigilance de tous.

Formation en présentiel ou en ligne

DURÉE : 4 heures

LANGUE : français ou anglais en présentiel. Et en français pour la formation en ligne.

LIEU : dans tout port ou pays. Sur la plateforme 360 E-learning pour la formation en ligne.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : magistral 100 %

ÉVALUATION : quizz de fin de session

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et en anglais

PRIX : 200 € en présentiel ou 190 € en ligne

Taux de satisfaction : supérieur à 4,5/5 en 2024

ACVS - Agent chargé des visites de sûreté préalables à l'accès aux zones à accès restreint des ports

OBJECTIF : assurer les visites et contrôle de sûreté au sein d'une installation portuaire.



Compétences développées

- Connaître l'environnement portuaire ;
- Connaître les règles de déontologie des visites de sûreté et la réglementation afférente aux agents de sûreté ;
- Comprendre les exigences imposées par le code ISPS, les problèmes de sûreté du point de vue de l'installation portuaire.
- Effectuer les contrôles d'accès, de personnel et de véhicules.

Destinée aux personnels effectuant des visites de sûreté préalable à l'accès aux ZAR .



Références

France Arrêté du 23 septembre 2009, Articles R.321-31 & R.321-32 du code des ports.



Contenu

Module 1 : Connaissance de l'environnement maritime et cadre d'emploi de l'agent de sûreté, le code ISPS et la réglementation.

Module 2 :

- Déontologie des visites de sûreté ;
- Palpation de sécurité ;
- Emploi des équipements portables de détection de masse magnétique ;
- Emploi des équipements de détection de trace d'explosif ;
- Technique de fouille des véhicules, mise en pratique.

Taux de satisfaction : supérieur à 4,5/5 en 2024



Formation en présentiel

DURÉE : 21 heures
(module 1 : 7 heures, module 2 : 14 heures)

LANGUE : français ou anglais

LIEU : Brest, Toulon, ou dans tout port

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 60 % - pratique 40 %

ÉVALUATION : quizz à l'issue de la formation - validation en pratique de l'acquisition des méthodes de contrôle

PRÉREQUIS : aucun

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : une attestation individuelle de formation est délivrée conformément à la circulaire citée en référence.

PRIX : Intra sur devis

Auditeur interne sûreté pour les installations portuaires

OBJECTIF : réaliser un audit de sûreté et de conformité ISPS au sein d'une compagnie maritime ou d'une installation portuaire.



Compétences développées

- Connaître la pratique de la sécurité et de la sûreté au sein des compagnies maritimes ;
- Conduire simultanément les audits internes ISM et ISPS pour optimiser les coûts ;
- Mettre en œuvre la méthodologie d'audit ;
- Connaître les exigences réglementaires ;
- Éviter les conflits entre les exigences de sûreté et de sécurité à bord des navires ou au sein des installations portuaires.

Formation destinée aux responsables d'audits internes sur les navires ou au sein des installations portuaires.



Références

CODE ISM § 12.1, ISO 19011-2002, Code ISPS Partie A / § 9.4.8 & 12.2.5.



Contenu

- Concepts basiques de sécurité et de sûreté ;
- Exigences principales des codes ISM et ISPS ;
- Les différents types d'exigences : Flag States, Port States et autres (IMO, PSC, etc.) ;
- Types d'audits et étapes basiques de préparation d'un audit ;
- Planning, conduite et d'audit ; Norme ISO19011 « Lignes directrices pour l'audit de systèmes de management ;
- L'expérience d'audits internes des systèmes de management SSE de différents terminaux dans le monde.
- Cas Pratiques.

Formation en présentiel

DURÉE : 1 jour

LANGUE : français

LIEU : dans nos locaux de Brest et dans toute ville ou pays

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
magistral 70 % - pratique 30 %

ÉVALUATION : quizz de fin de session

PRÉREQUIS : certificat CSO ou SSO ou PFSO recommandé

HANDICAP : signaler lors de l'inscription

ATTESTATION : individuelle en français et en anglais